

**Dr Bernard SALENGRO**  
Président du Syndicat CFE-CGC  
Santé au Travail  
01 55 30 12 26  
[b.salengro@cfecgc.fr](mailto:b.salengro@cfecgc.fr)

**Monsieur Xavier BERTRAND**  
Ministre du Travail,  
des Relations sociales  
de la Solidarité  
127, rue de Grenelle  
75700 PARIS

Paris, le 29 avril 2008

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat CFE-CGC Santé au Travail, qui rassemble les professionnels de la santé au travail, est constamment sollicité par des anomalies de fonctionnement qui lui parviennent et illustrent, s'il en était besoin, la pertinence des critiques de mauvais fonctionnement des structures actuelles qui hébergent les médecins du travail et leurs collaborateurs.

Indiscutablement les contrôles des services de santé au travail et des entreprises par les services déconcentrés manquent d'impact, encore récemment à Toulouse, le plus grand service a été découvert à l'occasion de ses dysfonctionnements, sans contrôle d'agrément depuis huit ans !

Une forte attente est née depuis les travaux du Conseil Economique et Social, après les rapports CONSO-FRIMAT et GOSSELIN, ceux-ci n'ont rencontré aucune opposition et ont eu l'approbation de la plupart des acteurs du dialogue social.

Ces conclusions correspondent bien au diagnostic de la situation et les propositions qui y sont faites paraissent très adaptées.

Parmi les conclusions du Conseil Economique et Social, la proposition d'une autre gouvernance avec la gestion paritaire et régionale paraît une des conditions incontournables du renouveau nécessaire du système.

Pour notre Syndicat, la proposition d'une pluridisciplinarité de compétence et d'indépendance garanties fait également partie des conditions nécessaires pour permettre un système adapté aux besoins de la santé au travail.

Quelques éléments apparus depuis ce rapport rendent nécessaire de rappeler notre position :

- Nous n'approuvons pas le partenariat entre la CNAMTS et le CISME. Cette réalisation, en dehors de la visibilité des partenaires sociaux, est particulièrement choquante.

Les administrateurs de la CAT n'ont pas été amenés à se prononcer formellement sur ce contrat et le CISME est une association des directeurs de services de SST qui ont des responsabilités de gestionnaires, mais qui n'ont pas qualité pour imposer études et enquêtes faites par les professionnels de la santé au travail, médecins et IPRP dont ils pourraient ainsi nuire à leur indépendance.

- Nous n'approuvons pas les expérimentations qui se déroulent ici et là avec l'accord explicite ou implicite des DRTEFP : la loi reste la loi et la responsabilité médicale reste, in fine, au médecin. On le voit bien dans l'affaire du Dr Raffaeli inculpé pour ne pas avoir fait plus que la loi ainsi que dans les affaires, de plus en plus nombreuses, qui mettent en cause des médecins.

- Nous n'approuvons pas ces augmentations de seuils d'effectifs que l'on voit se profiler ici et là, alors que les prescriptions au médecin s'alourdissent de jour en jour.

- Nous n'approuvons pas les démarches dites de progrès du CISME qui, sous prétexte de qualité, essaient de guider la main et la réflexion du médecin, au mépris de son éthique et de sa déontologie, et qui visent à soumettre la prise de décision des médecins aux directeurs de service dont ce n'est pourtant pas le rôle prévu par le code du travail.

- Nous n'approuvons pas les directives de ces services qui imposent des logiciels informatiques aux médecins sans leur donner les garanties de respect de leurs obligations déontologiques et sans respect pour le consentement nécessaire des patients pour le transfert des dossiers entre médecins.

Nous sommes à votre disposition, Monsieur le Ministre, pour toute rencontre ou tout échange à ce sujet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations distinguées et respectueuses.

**Dr Bernard SALENGRO**